

ASE Vallée du Gardon
272 route de St Jean du Gard
Anduze

(téléphone 06 75 96 16 99)

Conseil Général du Gard
Unité Territoriale d'Ales
455 Quai Bilina
30100 ALES

A l'attention de Monsieur Michel ROUSSEL

Anduze, 15 septembre 2014

Monsieur ,

Le 22 avril 2014, le Président du Conseil Général a décidé de limiter la vitesse à 70 km / h sur la portion de route de la RD 907 entre le rond point de la gendarmerie et le panneau de l'entrée d'Anduze. Cette décision a fait l'objet d'un arrêté permanent (n°2014 - DEE - SE - PERM N° 15).

Nous vous avons rencontré en mairie d'Anduze le 6 mai dernier lors d'une réunion organisée par le Maire au cours de laquelle vous nous aviez confirmé que cette limitation de la vitesse serait bien mise en oeuvre ainsi que des aménagements de la chaussée. Nous vous avons à cette occasion précisé par notre courrier du 7 mai les souhaits émis par les participants lors de cette réunion.

Depuis cette date, aucun panneau de limitation de la vitesse n'a été mise en place sur cette portion de route.

Nous souhaiterions savoir à quelle date ces panneaux seront installés afin de faire respecter la décision du 22 avril 2014

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Joseph. SONTAG

Copie : Monsieur le Maire d'Anduze